

lions de dollars les sommes d'argent qui, en 1951, ont servi aux recherches, aux forages et à l'exploitation du pétrole en Alberta. Tels sont les fruits d'un gouvernement créditiste, ainsi que le reconnaissent ceux qui sont en mesure d'en juger.

M. Riley: On va savoir à quoi s'en tenir en Colombie-Britannique, n'est-ce pas?

M. Laing: Cela est dû, pour la moitié, à un homme.

M. Blackmore: La politique du gouvernement créditiste comprend cinq principaux points. Je vais citer des passages de *They Belong to You*, document rédigé par l'honorable N. E. Tanner, celui à qui revient la plus grande partie du mérite de la politique qui a permis le progrès remarquable de l'industrie pétrolière. Il écrivait, en 1948, aux Albertains au sujet de leurs ressources en pétrole.

M. Laing: Est-il créditiste?

M. Blackmore: Je cite l'honorable N. E. Tanner:

Cette politique...

La politique du gouvernement créditiste.

...comprend cinq principaux points à l'égard desquels le gouvernement est engagé et dont il ne s'écartera pas.

1. Prendre toutes les mesures raisonnables qui pourraient être nécessaires à l'exploitation ordonnée de nos ressources, en vue de répondre à la demande sans cesse grandissante de produits pétroliers et de rendre le Canada moins tributaire de l'étranger pour ce qui est de ces produits.

2. Faire en sorte que tous les travaux de mise en valeur soient exécutés en conformité des meilleures techniques, afin de prévenir le gaspillage et d'assurer une récupération maximum.

3. Établir, en matière de prospection et d'affermage, des règlements conçus de façon à prévenir le monopole et à favoriser l'initiative privée.

Nous ne pouvons compter sur un plein essor économique que s'il existe une saine rivalité sous un régime de libre concurrence.

4. Assurer à l'ensemble de la population de la province une juste part des recettes de la production de pétrole.

5. Assurer au détenteur des droits de surface un traitement juste et généreux en lui accordant pleine et juste compensation pour toute perte, dommage ou inconvénient.

Ce programme en cinq points s'imposera parce qu'il est à la fois opportun et équitable, non seulement pour ceux qui sont intéressés à l'exploitation pétrolière mais pour la population en général.

Si les députés et les gens partout au pays veulent savoir pourquoi cette spectaculaire mise en valeur du pétrole albertain a eu lieu en ce moment particulier, ils n'ont qu'à consulter ce document.

M. Byrne: Le programme financier du gouvernement libéral!

M. Blackmore: Monsieur le président, le député de Kootenay-Est a tellement hâte de

parler que je suis bien étonné qu'il n'ait pas déjà prononcé une douzaine de discours. Il nuit plus aux autres que toute autre personne que j'aie jamais vue.

M. Nickle: Ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles n'ont pas besoin du gaz albertain; ils en produisent assez eux-mêmes.

M. Laing: Dix torys à la Chambre.

M. Knowles: Cent cinquante libéraux sont absents.

M. Blackmore: Le gouvernement albertain, gouvernement créditiste, a foi en l'entreprise privée. Le fait que ce gouvernement a foi en l'entreprise privée et que les gens de l'Alberta le croient, a beaucoup favorisé la mise en valeur du pétrole. Un homme qui dirige une société au capital d'un million de dollars placerait-il son argent dans une province où les gens auraient élu un gouvernement qui se serait pratiquement engagé à voler à l'entreprise privée les biens qu'elle possède?

M. le président: Dois-je déclarer qu'il est neuf heures?

Des voix: Convenu.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: L'heure réservée aux mesures d'intérêt privé et d'intérêt public étant écoulée, la Chambre reprendra l'étude de la question dont elle était saisie au moment de la suspension de la séance, à six heures.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Beaudoin.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

463. Administration centrale, \$1,370,576.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai tenté sans succès de trouver le rapport des services télégraphiques du National-Canadien. Je crois toutefois avoir raison de croire qu'il constitue une partie du rapport du ministère des Transports au chapitre des télécommunications. La dernière rubrique est la suivante:

Aménagement, entretien et exploitation des services télégraphiques et téléphoniques de l'État.

Je veux demander qu'on étende les services téléphoniques et télégraphiques à Terre-Neuve. Le ministre est déjà au courant des vœux que j'ai exprimés au sujet des services de communications radiotéléphoniques jusqu'à l'île Colinet. Le Gouvernement a accepté cette idée et en a même étendu l'application à d'autres îles de la province de Terre-Neuve.